



Doc. 13651
26 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 25

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8, insérer le paragraphe suivant:

« L'Assemblée souscrit pleinement aux initiatives prises par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, en vue d'assurer le respect effectif des droits de l'homme en Crimée et dans les zones touchées par le conflit situées dans les régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. Elle invite le Commissaire à continuer à suivre la situation des droits de l'homme dans l'ensemble de l'Ukraine, y compris en Crimée, en utilisant tous les moyens dont il dispose. »

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
L'OVOCHKINA Yuliya, Ukraine, CE
LABAZIUK Serhiy, Ukraine, NI
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, NI
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE
SELVİ Ömer, Turquie, CE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, NI
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
UNGURYAN Pavlo, Ukraine, NI
VLASENKO Sergiy, Ukraine, NI

1. 2015 - Première partie de session

